



# **Conférence de consensus de prévention de la récidive**

**Contribution de :**

Aumônerie catholique des prisons

octobre 2012

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

## Contribution de l'aumônerie catholique des prisons à la conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

1. Les aumôniers catholiques, plutôt que de prévention de la récidive, ont l'habitude de parler de préparation à la réinsertion. Le code de procédure pénale lui-même leur reconnaît un rôle important dans la poursuite de cet objectif. Ils ont conscience d'y contribuer modestement à partir de leur activité, qui pour cela, doit être facilitée.

Parler de prévention de la récidive, c'est à la fois élargir la préoccupation, et rendre l'objectif plus imprécis. Il est indispensable que le contenu de cette nouvelle expression soit mieux défini pour être mieux compris et accepté par le plus grand nombre (on peut vouloir prévenir mécaniquement la récidive en allongeant les peines de prison...). C'est le retour à la société dans des conditions permettant de mener une vie « exempte de nouvelles infractions » qui devrait être visé, selon l'expression de la loi pénitentiaire de 2009.

Il faut aussi en élargir la responsabilité le plus largement possible à toutes les composantes de la société, afin de permettre un changement de regard sur les personnes condamnées et sur les conditions d'un retour réussi à la société. Préciser et croiser des critères criminologiques, sociologiques, socio économiques...

2. Tous les facteurs cités dans la question sont à prendre en compte, avec comme premier souci de mieux adapter la sanction, en vue de l'objectif de réinsertion, et de prévention de récidive. Il semble que le principal facteur de récidive soit l'absence ou l'insuffisance de préparation à la réinsertion. Plus les personnes étaient loin de l'intégration sociale au moment de leur condamnation, plus l'objectif sera difficile à atteindre. Il est donc indispensable d'être attentif en priorité aux plus fragilisés et de dégager des moyens d'accompagnement à la hauteur de l'enjeu.

L'aumônerie catholique soutient toute réflexion sur les aménagements de peines, les alternatives à l'incarcération et les bonnes conditions de leur organisation. Elle soutient également les démarches de justice alternative, comme la justice restaurative.

3. Les aumôniers catholiques exercent leur mission en prison. Circulant à l'intérieur de la détention, ils sont particulièrement réceptifs à tout ce qui peut, à l'intérieur, faciliter ou contrarier une préparation à la sortie dans de bonnes conditions. Elles leur apparaissent de plusieurs ordres :

**Attitude :** Cette attitude exigeante concerne d'abord les personnels, et tous les intervenants. Elle est faite de : Respect, humanité, accompagnement, clarté, explication, justice, attention, réponse, ponctualité... Une attitude personnelle exigeante justifie l'exigence réciproque.

Il est indispensable de conscientiser tous les personnels, en particulier les personnels de surveillance qui sont en première ligne pour la relation avec les personnes détenues. Ils doivent avoir conscience de l'importance et de la valeur de leur rôle dans la préparation à la réinsertion, ils doivent être encouragés et soutenus pour l'accomplir au mieux.

**Conception :** Il est indispensable de tourner le dos à l'obsession sécuritaire qui a prévalu depuis 10 ans. Cette obsession sécuritaire tournée uniquement vers la prévention des évasions entraîne :

- de la violence, laissant les personnes incarcérées dans la plus grande insécurité, avec la présence d'un caïdat.
- de la désespérance, dans un cadre déshumanisé (cf les cours de promenades des nouveaux établissements).

Cette ambiance détruit Les plus fragiles, abandonnés, inoccupés et surmédicalisés en psychotropes...

Elle met mal à l'aise nombre de personnels qui ressentent ce décalage.

La taille importante des établissements est un autre problème qui pose de nombreuses questions d'organisation, communication, gestion, etc... Des établissements par ailleurs relativement bien équipés éprouvent des problèmes lourds et récurrents d'organisation (cantines, activités, mouvements...) qui engendrent un sentiment d'injustice.

**Organisation :**

- humaniser les missions, rapprocher les personnels, de surveillance comme d'insertion et de probation des difficultés concrètes vécues quotidiennement par les personnes détenues, donner une réponse claire et rapide à toute demande, donner suite à toute autorisation accordée, veiller à rendre possible pour chacun les activités prévues en vue de la réinsertion dans les meilleures conditions.
- considérer la question des moyens, pas seulement en terme matériels et économique, mais en terme de mission et de déontologie.
- Donner effectivement le droit d'expression aux personnes détenues et la possibilité d'exercer leur responsabilité, avec l'accompagnement et les garanties nécessaires.

**Adaptation de la peine :** il faut mettre le plan d'exécution de la peine au centre de la vie de l'établissement et de la préoccupation de tous, en travaillant :

- L'adéquation des propositions d'activité avec le PEP, l'interdiction des transferts et autres mesures de gestion des flux mettant le PEP en échec, la possibilité réelle et efficace pour les personnes détenues de recours concernant l'organisation et le déroulement du PEP. La question de la répartition des moyens (y compris le bénévolat associatif) est ici cruciale.

- Des possibilités et propositions actuellement inexistantes: entreprises intermédiaires, emploi adapté et réadaptation au travail ou aux activités, bénévolat pour les détenus qui le souhaitent. Ces solutions doivent aussi concerner les aménagements de peine.
- Sur le plan judiciaire, il faut que les JAP puissent moduler le déroulement de la peine en fonction des meilleures chances de réussite d'un projet de réinsertion (date de sortie, poursuite du projet...)
- Les régimes de détention différenciés doivent permettre de donner une attention plus grande aux plus éloignés de l'insertion (plus de moyens de présence). Ils sont le plus souvent au contraire, dans ce système, relégués et abandonnés par les services au profit des plus dynamiques.

Encourager l'autonomie et la responsabilisation sans renoncer à accompagner et soutenir doit être la base du « métier » et concerner chacun.

**Liens avec l'extérieur :** Que ce soit les liens familiaux, les partenariats en vue de l'accueil à la sortie, l'interpellation de la société pour plus d'ouverture, tous les niveaux de relation avec l'extérieur sont indispensables

4. L'aumônerie catholique des prisons a à cœur de prendre à son compte les éléments ci dessus qui sont de son ressort, notamment:

Attention quotidienne aux situations de détresse

Dialogue constructif avec les personnels à tout niveau

Offre de possibilités d'expression, de responsabilisation, de rencontre, de réflexion, de construction de sens pour les personnes détenues

Interpellation des services sur les fragilités rencontrées comme sur les insuffisances de réponses.

Lien avec l'extérieur en particulier avec des partenaires travaillant pour la réinsertion, et en interpellant l'Eglise et la société sur leur propre participation à la prévention de la récidive.

Investissement dans les organes de concertation comme la CPU lorsque c'est possible, et le conseil d'évaluation qui doit pouvoir jouer un rôle moteur.

5. Garantir et solliciter plus de possibilités d'investigation au JAP.

Rechercher une meilleure coordination des services et intervenants. Leur multiplication est une chance mais aussi un défi.

Recentrer les missions de surveillance et d'insertion et de probation sur l'humain et la relation de proximité.

**Passer d'une gestion de flux sans préoccupation de suivi, à un accompagnement de personnes, à long terme....**

Le 30 octobre 2012  
 Vincent Leclair  
 Aumonier national catholique